

## J'ai effectué un paiement par carte bancaire sur un site internet

J'ai effectué un paiement par carte bancaire sur un site internet, à cette occasion mon numéro de carte a été conservé. Est-ce légal ?

En effet, le numéro de carte bancaire est devenu un véritable outil d'identification, utilisé à des fins commerciales ou de lutte contre la fraude. En tout cas, la CNIL recommande que l'utilisation du numéro de carte bancaire à des fins d'identification commerciale soit subordonnée au recueil du consentement de la personne concernée.